

VOYAGER EN EUROPE

2014-2015



Union européenne



VOYAGER EN EUROPE

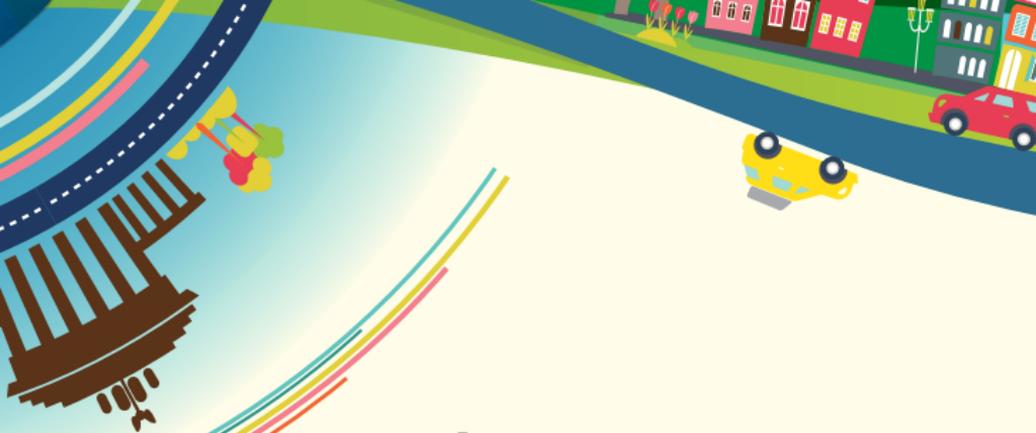
2014-2015

L'Union européenne compte 28 pays et s'étend sur tout le continent européen, de la Laponie à la Méditerranée, de la côte occidentale de l'Irlande aux plages de Chypre, offrant une palette de paysages pleine de contrastes: bords de mer rocheux, plages sablonneuses, pâturages fertiles, plaines arides, lacs et forêts, toundra arctique.

Riches d'une grande diversité de traditions, de cultures et de langues, les Européens représentent plus de 7 % de la population mondiale. Peintures rupestres préhistoriques, antiquités grecques et romaines, architecture mauresque, forteresses médiévales, palais de la Renaissance et églises baroques témoignent du patrimoine historique de l'Europe. Mais l'Europe d'aujourd'hui ne manque pas non plus d'attraits pour le voyageur, avec ses villes animées, ses nombreux festivals culturels, ses activités sportives pour toutes les saisons et sa gastronomie variée.

Pour les Européens qui aiment voyager, la suppression de la plupart des formalités relatives aux passeports et aux bagages a grandement facilité les déplacements. Dix-huit pays membres de l'UE partagent la même monnaie, l'euro, ce qui simplifie la comparaison des prix et supprime les frais et complications liés aux opérations de change. La création d'un marché unique de plus de 500 millions d'habitants a élargi l'offre et fait baisser les prix. Pour la plupart des Européens, il est tout aussi facile de voyager dans l'Union que dans leur propre pays.





Documents à emporter

Pour les ressortissants de l'UE

Passeport ou carte d'identité

Il n'y a plus de contrôles aux frontières entre 22 pays de l'UE grâce à l'accord de Schengen, qui fait partie intégrante du droit européen. Celui-ci supprime tous les contrôles aux frontières intérieures de l'Union, mais instaure des contrôles efficaces à ses frontières extérieures et une politique commune en matière de visas. Tous les pays de l'UE font partie de l'espace Schengen, à l'exception de la Bulgarie, de l'Irlande, de la Croatie, de Chypre, de la Roumanie et du Royaume-Uni. Bien que n'étant pas membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse font également partie de l'espace Schengen.

Vous devrez donc vous munir d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité pour vous rendre dans les six pays n'appartenant pas à l'espace Schengen ou en sortir, et également pour entrer dans l'UE et en sortir. Emportez ces documents lors de vos déplacements dans l'UE, car ils pourraient vous être demandés à des fins d'identification ou pour des raisons de sécurité. Si vous vous rendez dans un pays extérieur à l'UE, vérifiez quels documents sont nécessaires dans le pays que vous projetez de visiter. Seuls les documents d'identité délivrés par les autorités nationales sont valables.

Les enfants doivent posséder leur propre passeport ou carte d'identité.

Visa

Les ressortissants européens n'ont pas besoin de visa pour se déplacer dans l'UE.

Pour les ressortissants d'autres pays

Passeport

Les ressortissants de pays situés hors de l'UE doivent se munir d'un passeport en cours de validité.

Visa

Il existe 41 pays dont les ressortissants peuvent séjourner dans l'Union sans visa pendant une période maximale de trois mois, parmi lesquels l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Pour les autres pays, l'obligation de détenir un visa diffère légèrement selon qu'il s'agit de se rendre soit au Royaume-Uni ou en Irlande, soit dans d'autres pays de l'UE. Demandez un visa au consulat ou à l'ambassade du pays dans lequel vous allez vous rendre.

Si votre visa a été délivré par un pays qui applique pleinement l'accord de Schengen, il vous autorise automatiquement à vous rendre dans les autres pays de l'espace Schengen. En outre, un permis de séjour en cours de validité émis par l'un de ces pays équivaut à un visa. Il vous faudra peut-être un visa national pour vous rendre dans les pays situés en dehors de l'espace Schengen.

Argent

L'euro

Plus de 60 % des ressortissants de l'UE, soit plus de 334 millions d'habitants dans 18 pays de l'UE, utilisent aujourd'hui l'euro.



L'euro est représenté par le symbole «€». Les billets en euros sont les mêmes partout, mais chaque pays émet ses propres pièces avec une face commune et une face arborant un dessin national distinctif. Les billets et les pièces peuvent être utilisés dans tous les pays de l'UE ayant adopté l'euro, dont de nombreux territoires d'outre-mer.

L'Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican ont fait de l'euro leur devise nationale, en accord avec l'UE. Certains pays et territoires, comme le Kosovo et le Monténégro, utilisent l'euro de fait.

Dans les pays européens qui ne font pas partie de la zone euro, un grand nombre d'hôtels, de magasins et de restaurants, notamment dans les régions touristiques, acceptent les paiements en euros en plus de la monnaie nationale, bien qu'ils ne soient pas légalement tenus de le faire.

Retraits et paiements par carte

Il ne vous coûte pas plus cher de retirer de l'argent à un distributeur automatique dans un pays de l'Union européenne que dans votre propre pays à un distributeur automatique n'appartenant pas à votre banque. Des frais identiques doivent être facturés pour tous les paiements en euros effectués par carte de débit ou de crédit, que l'opération ait lieu dans votre propre pays ou dans un pays de l'UE. Des frais identiques doivent également être facturés lors d'un virement ou d'un paiement par débit direct effectué en euros, que vous effectuiez un paiement national ou un paiement dans un autre pays de l'UE. Les frais facturés pour chaque opération peuvent bien sûr varier considérablement d'une banque à l'autre.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux paiements internationaux dans des devises autres que l'euro.

Si vous comptez entrer dans l'UE ou en sortir avec 10 000 euros ou plus en liquide (ou une somme équivalente dans une autre devise), vous devrez déclarer la somme aux autorités douanières.



Achats

Dans l'Union européenne

Les marchandises que vous êtes autorisé à acheter et à emporter lorsque vous vous déplacez d'un pays à l'autre dans l'UE ne sont pas limitées en quantité, à condition qu'elles soient destinées à votre usage personnel et non à être revendues. Les taxes [taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et droits d'accises] sont comprises dans le prix. Aucune autre taxe ne peut vous être réclamée dans un autre pays de l'Union.

Tabac et alcool

Chaque pays est libre de déterminer le seuil indicatif des quantités de tabac et d'alcool considérées comme destinées à un usage personnel. Si vous en transportez de plus grandes quantités, des questions pourraient vous être posées afin de vérifier que vous ne comptez pas en faire un usage commercial. Ces seuils indicatifs ne peuvent pas être inférieurs à:

- 800 cigarettes
- 400 cigarillos
- 200 cigares
- 1 kg de tabac
- 10 litres de spiritueux
- 20 litres de vin de liqueur (comme le porto ou le xérès)
- 90 litres de vin (dont 60 litres au maximum de vin mousseux)
- 110 litres de bière

Alimentation

Il n'existe aucune restriction générale au transport de viande ou de produits laitiers lorsque vous vous déplacez à l'intérieur de l'UE.

Si vous entrez dans l'UE

Si vous entrez dans l'UE en provenance d'un pays non membre de l'UE, vous pouvez apporter, pour votre usage personnel, des marchandises exonérées de TVA et de droits d'accise dans les limites indiquées ci-après. Il en va de même si vous venez des îles Canaries, des îles Anglo-Normandes, de Gibraltar ou d'un autre territoire où les règles de l'UE en matière de TVA et d'accises ne s'appliquent pas.

Boissons alcoolisées

- 1 litre de spiritueux à plus de 22 % ou 2 litres de vin de liqueur ou de vin mousseux
- 4 litres de vin non mousseux
- 16 litres de bière

Produits à base de tabac

Chaque pays membre de l'UE choisit d'appliquer les limites supérieures ou inférieures aux voyageurs venant d'un pays non membre de l'UE. S'il applique les limites inférieures, il peut ne les appliquer qu'aux voyageurs se déplaçant par voie terrestre ou maritime (Bulgarie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Suède) ou à tous les voyageurs (Estonie et Roumanie).

LIMITE SUPÉRIEURE		LIMITE INFÉRIEURE	
200 cigarettes	ou	40 cigarettes	ou
100 cigarillos	ou	20 cigarillos	ou
50 cigares	ou	10 cigares	ou
250 g de tabac	ou	50 g de tabac	

Autres produits, dont les parfums

Si vous voyagez par voie aérienne ou maritime, vous pouvez emporter d'autres produits d'une valeur ne dépassant pas 430 euros, et 300 euros si vous voyagez par voie terrestre ou par voie de navigation intérieure. Certains pays de l'UE appliquent une limite inférieure pour les voyageurs de moins de 15 ans, qui ne peut toutefois être inférieure à 150 euros.

Alimentation

Les voyageurs en provenance de la plupart des pays hors UE (les seules exceptions étant l'Andorre, les Féroé, le Groenland, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, Saint-Marin et la Suisse) n'ont pas le droit d'importer dans un pays de l'UE de la viande ou des produits laitiers, même en faibles quantités. Cette réglementation a pour but de protéger le bétail de l'UE des maladies animales.

Aide aux consommateurs

En tant que consommateur, vous êtes protégé par les droits de base conférés par la législation européenne, où que vous vous trouviez dans l'UE.

Informations sur les produits alimentaires

Vous êtes assuré de bénéficier de normes de sécurité alimentaire optimales grâce à la réglementation stricte qui régit la fabrication, la transformation et la vente d'aliments. La législation européenne sur l'étiquetage des aliments vous permet d'être bien informé sur les produits que vous achetez. La liste des ingrédients permet de vérifier si un aliment contient des substances généralement associées à des risques d'allergies ou d'intolérances alimentaires. Vérifiez que le logo «biologique» de l'UE est bien apposé sur tous les produits biologiques préemballés.





Informations sur les produits de consommation



La durée d'utilisation après ouverture doit être indiquée sur les produits cosmétiques. Vérifiez-la sur le symbole représentant un pot de crème ouvert.



L'étiquetage des produits de protection solaire doit maintenant clairement indiquer le niveau de protection contre les UVA.



Le marquage apposé sur des produits comme les jouets, les appareils électriques et les téléphones mobiles indique que ces produits respectent toutes les règles imposées par l'UE en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Comparaison des prix

Le prix total, TVA incluse, de tous les produits en vente doit être clairement indiqué, ainsi que le prix unitaire (prix par kilo ou par litre).

Conseils en cas de problèmes

Vous trouverez auprès des centres européens des consommateurs des renseignements pratiques sur vos droits ainsi que des conseils et une aide en cas de plaintes ou de litiges transfrontaliers. Ces centres existent dans les 28 pays de l'UE ainsi qu'en Islande et en Norvège.

Respect de l'environnement

La plupart des Européens veulent agir pour lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement. Quand vous planifiez vos déplacements, réfléchissez aux moyens d'économiser l'énergie et les ressources et de réduire les émissions polluantes.

Si vous souhaitez acheter des produits plus écologiques, cherchez le symbole de l'écolabel européen sur les produits de consommation courante, des shampoings aux chaussures. Vous pouvez aussi vous laisser guider par ce label pour trouver un logement respectueux de l'environnement: hôtel, chambre d'hôte, auberge de jeunesse ou camping. L'écolabel indique que l'établissement limite sa consommation d'eau et d'énergie, réduit sa production de déchets et utilise des sources d'énergie renouvelables.



Comment y aller

Voyager en voiture

Permis de conduire

Un permis de conduire en cours de validité délivré dans un pays membre est valable dans toute l'UE. Les nouveaux permis actuels sont délivrés sous la forme d'une carte plastifiée au format harmonisé pour tous les pays d'Europe. Dans certains pays, vous devrez en outre vous munir du certificat d'immatriculation de votre véhicule.

Assurance automobile

Quel que soit le pays de l'Union dans lequel vous vous rendez, votre assurance automobile fournit automatiquement la couverture minimale (responsabilité civile) prévue par la loi. Cela vaut également pour l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Si vous possédez une assurance tous risques dans votre pays, assurez-vous qu'elle couvre également les déplacements à l'étranger et vérifiez la durée de la couverture.

Votre assureur peut vous fournir un formulaire de constat européen d'accident: c'est un document type qui facilite l'établissement d'un constat en cas d'accident dans un autre pays.

Bien qu'elle ne soit pas obligatoire pour voyager dans l'Union européenne, la carte verte constitue une preuve d'assurance internationalement reconnue qui simplifie le règlement des litiges en cas d'accident. Si vous ne l'emportez pas, munissez-vous de votre certificat d'assurance.

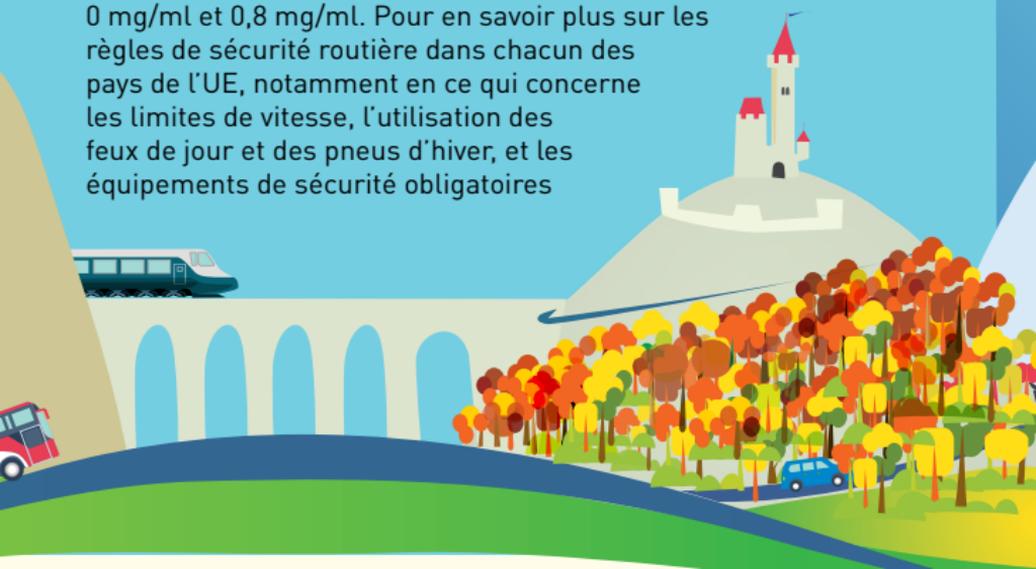
Sécurité routière

Du fait des améliorations à l'échelle européenne et nationale de la sécurité des véhicules, de la conception des routes et des tunnels ainsi que des campagnes en faveur de la sécurité routière, le nombre de morts par accidents de la route dans l'UE a baissé de 43 % depuis 2001.

Dans tous les pays de l'UE, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à bord des véhicules qui en sont équipés. Les voitures, les camions et, dans la mesure du possible, les autres véhicules doivent être équipés de dispositifs de retenue pour enfants.

L'utilisation d'un téléphone portable au volant multiplie considérablement les risques d'accidents. Cette pratique est expressément ou implicitement interdite dans tous les États membres de l'UE.

Le taux maximal d'alcoolémie toléré varie entre 0 mg/ml et 0,8 mg/ml. Pour en savoir plus sur les règles de sécurité routière dans chacun des pays de l'UE, notamment en ce qui concerne les limites de vitesse, l'utilisation des feux de jour et des pneus d'hiver, et les équipements de sécurité obligatoires



pour les automobilistes et les cyclistes, veuillez consulter la page http://ec.europa.eu/transport/road_safety/going_abroad/index_en.htm

Les conducteurs qui commettent à l'étranger des infractions aux règles de sécurité routière, par exemple un excès de vitesse ou la consommation d'alcool au volant, peuvent être plus facilement retrouvés grâce à un meilleur échange d'informations transfrontalier.

N'oubliez pas de conduire à gauche en Irlande, à Chypre, à Malte et au Royaume-Uni et que, dans certains pays comme la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Portugal, vous devez généralement céder la priorité aux véhicules venant de droite.

Voyager en avion

La création d'un marché unique européen dans le secteur des transports aériens a permis aux passagers de bénéficier d'une baisse des tarifs et d'un choix bien plus important de transporteurs, de liaisons et de services. L'UE a permis à chaque compagnie aérienne qui respecte les normes de sécurité européennes et à sa flotte d'assurer des vols au départ et à destination de n'importe quel aéroport de l'UE, même pour assurer des liaisons intérieures dans un autre pays. Les passagers aériens peuvent facilement comparer les prix, car, une fois publiés, ils doivent comprendre le billet, toutes les taxes, tous les frais et tous les suppléments.

Afin de garantir un niveau élevé de sécurité sur l'ensemble du territoire de l'UE, des règles et des normes communes ont été établies en ce qui concerne les contrôles de sécurité des passagers et le contrôle des bagages à main et de soute pour tous les vols au départ des aéroports de l'UE. Il existe une liste européenne des articles interdits en cabine et une autre pour les articles interdits dans les bagages enregistrés destinés à être transportés en soute. Les restrictions appliquées lors des contrôles de sécurité en ce qui concerne le volume des liquides pouvant être transportés dans le bagage à main restent pour l'instant en vigueur. Elles seront progressivement levées une fois que les détecteurs de liquides explosifs seront mis en place.

L'UE tient à jour une liste des compagnies aériennes interdites de vol sur son territoire et non autorisées à utiliser ses aéroports.

Voyager en train

Le réseau ferroviaire de l'UE s'étend sur plus de 213 000 km et offre de nombreux services de transport internationaux. Plus de 6 800 km de lignes à grande vitesse relient plusieurs pays, avec d'importants axes comme Paris-Londres, Rome-Milan et Madrid-Barcelone, au moyen de trains circulant jusqu'à 350 km/h, et le réseau continue de s'agrandir.

Voyager en bateau

Un grand nombre de voies maritimes offrant des services réguliers de grande qualité permettent de relier différents pays de l'UE en remplacement ou en complément de la voiture, du train ou de l'avion. Il existe en outre plus de 42 000 km de voies navigables intérieures. L'UE est à l'avant-garde pour tout ce qui concerne la sécurité maritime. Elle a instauré des normes de qualité rigoureuses et édicté un ensemble de règles pour protéger les passagers et les équipages naviguant sur les ferries ou les navires de mer à destination et en provenance des ports de l'UE, ainsi que sur les navires transportant des passagers au sein de l'UE.

Droits des passagers

Dans l'UE, et nulle part ailleurs, les passagers bénéficient d'un ensemble complet de droits pour tous les modes de transport: routier, aérien, ferroviaire et maritime/fluvial. Tous les passagers, y compris les personnes handicapées et à mobilité réduite, ont le droit d'obtenir des informations exactes, disponibles en temps utile et accessibles, une assistance et, dans certaines circonstances, une indemnisation en cas d'annulation ou de retard important.

Passagers des autobus et des autocars

Tous les passagers des autobus et des autocars ont désormais le droit d'obtenir des informations adéquates concernant le service et leurs droits en tant que passagers avant et pendant le voyage. Les passagers de transports internationaux par autobus ou autocar parcourant 250 km ou plus jouissent de droits supplémentaires, tels qu'une assistance, un remboursement ou un réacheminement en cas de retard ou d'annulation.

Passagers aériens

En tant que passager aérien, vous avez le droit d'obtenir des informations, un remboursement, un réacheminement, une indemnisation (dans certaines circonstances) et une assistance en cas de retard ou d'annulation de votre vol et de refus d'embarquement. Ces droits s'appliquent aux passagers de tous les vols quittant un aéroport de l'UE et sur les vols arrivant dans l'UE assurés par des compagnies aériennes de l'UE.

Les compagnies aériennes sont responsables en cas d'accident ou en cas de perte, de détérioration ou de mauvaise manipulation des bagages. Certains droits sont également garantis en matière de forfaits vacances.

Passagers ferroviaires

Les droits des passagers ferroviaires ont été renforcés dans la législation européenne, qui assure une meilleure information et des droits en cas de retard, de correspondance manquée et d'annulation pour toutes les liaisons internationales ferroviaires.

Passagers du transport maritime et fluvial

Les passagers voyageant par transport maritime ou fluvial bénéficient désormais de droits, tels qu'un remboursement, un réacheminement, une indemnisation ou une assistance en cas de retard ou d'annulation, ainsi que le droit d'obtenir facilement des informations adéquates. Ces droits s'appliquent, avec quelques exceptions, aux personnes voyageant sur des liaisons en partance ou à destination d'un port sur le territoire de l'UE, ainsi que sur les croisières dont le port d'embarquement est situé dans l'UE.





Personnes handicapées et à mobilité réduite

Les personnes handicapées et à mobilité réduite ont des droits spécifiques lorsqu'elles voyagent. Elles ont droit à une assistance gratuite dans les aéroports, les gares, les ports et les stations d'autocar désignées ainsi qu'à bord des avions, des trains, des bateaux et des autocars. Veuillez signaler tout besoin spécifique aux transporteurs et aux exploitants de terminaux lors de votre réservation, si vous achetez votre billet à l'avance, ou au plus tard 48 heures avant votre départ (36 heures lors d'un voyage en autocar).

Si vous voyagez en voiture et bénéficiez du droit d'utiliser les places de stationnement réservées aux personnes handicapées dans votre pays, le modèle type de carte de stationnement de l'UE pour personnes handicapées est reconnu dans tous les pays membres de l'UE et vous permet d'utiliser les places de stationnement réservées aux personnes handicapées dans d'autres pays de l'UE.

Demande de réparation

Si vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés pendant votre voyage et souhaitez demander réparation, prenez contact tout d'abord avec le transporteur ou l'opérateur du terminal. S'ils ne remplissent pas leurs obligations, vous pouvez contacter l'organisme national de contrôle pour votre mode de transport spécifique. Pour obtenir plus d'informations et de détails sur l'organisme national de contrôle, appelez le service Europe Direct en composant le 00 800 6 7 8 9 10 11.

Santé

Accès aux soins de santé

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous tombez malade ou êtes victime d'un accident lors d'un séjour temporaire dans un autre pays de l'Union européenne, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège ou en Suisse, vous avez le droit de bénéficier des services de santé publics selon les mêmes conditions et au même tarif que les personnes assurées dans ces pays. Chaque pays a ses propres règles en matière de soins de santé publics. Dans certains pays, les soins sont gratuits, dans d'autres, il faut en payer une partie ou s'acquitter de la totalité des frais, puis demander un remboursement. Vous devez donc conserver les factures, ordonnances et reçus et vous faire rembourser dans le pays où vous voyagez ou une fois rentré chez vous.

La carte européenne d'assurance maladie atteste que vous êtes assuré dans un pays de l'UE; elle simplifie les procédures et permet d'accélérer le remboursement des coûts. Vous pouvez l'obtenir gratuitement auprès de votre assurance maladie nationale. Certains pays la font figurer au dos de la carte nationale, tandis que d'autres délivrent une carte distincte.

Assurance voyage

La carte européenne d'assurance maladie ne remplace pas une assurance voyage: elle peut ne pas couvrir la totalité des soins de santé et n'intervient jamais en cas de rapatriement. Il peut donc être utile de souscrire une assurance voyage si vous voulez couvrir ces risques.

Médicaments

Gardez la prescription sur vous si vous transportez des médicaments délivrés sur ordonnance. N'empORTEZ que la quantité de médicaments nécessaire à votre usage personnel pendant votre voyage. De grandes quantités pourraient paraître suspectes. De nouvelles règles, applicables dans toute l'UE, relatives aux prescriptions médicales transfrontalières vous permettront d'obtenir plus facilement vos médicaments délivrés sur ordonnance pendant votre séjour à l'étranger.

Vaccination

D'une manière générale, aucun vaccin n'est obligatoire pour voyager dans l'UE. Il existe cependant des exigences ou des recommandations pour certains territoires européens d'outre-mer. Consultez votre médecin avant votre départ.

Eaux de baignade

Les eaux de baignade de l'Union européenne sont soumises à des normes strictes et leur qualité générale reste élevée. Plus de 94 % des 22 000 sites de baignade le long des plages, des rivières et des lacs de l'UE satisfont aux normes minimales en matière de qualité de l'eau, qui y est indiquée par des symboles officiels. En outre, un pavillon bleu sur une plage ou une marina signale que des normes spécifiques concernant non seulement la qualité de l'eau, mais également la sécurité, les services, la gestion de l'environnement et l'information sont bien respectées. La participation des sites de baignade au système du pavillon bleu est facultative.

Communication

Langues

L'Europe présente une grande diversité linguistique. Les principales familles qui y sont représentées appartiennent aux branches germanique, romane, slave, balte et celte. Les langues officielles de l'UE sont au nombre de vingt-quatre, mais il en existe beaucoup d'autres qui sont moins parlées.

Plus de la moitié des Européens déclarent pouvoir tenir une conversation dans au moins une langue étrangère et un quart d'entre eux affirment pouvoir parler au moins deux autres langues. Lors de vos voyages en Europe, essayez de dire quelques mots dans la langue du pays lorsque vous parlez aux autochtones. Voici comment dire «merci»:

Allemand	<i>Danke</i>	Italien	<i>Grazie</i>
Anglais	<i>Thank you</i>	Letton	<i>Paldies</i>
Bulgare	<i>Blagodarya</i>	Lituanien	<i>Ačiū</i>
Croate	<i>Hvala</i>	Maltais	<i>Grazzi</i>
Danois	<i>Tak</i>	Néerlandais	<i>Bedankt</i>
Espagnol	<i>Gracias</i>	Polonais	<i>Dziękuję</i>
Estonien	<i>Aitäh</i>	Portugais	<i>Obrigado</i>
Finois	<i>Kiitos</i>	Roumain	<i>Mulțumesc</i>
Français	<i>Merci</i>	Slovaque	<i>Ďakujem</i>
Grec	<i>Efkaristo</i>	Slovène	<i>Hvala</i>
Hongrois	<i>Köszönöm</i>	Suédois	<i>Tack</i>
Irlandais	<i>Go raibh maith agat</i>	Tchèque	<i>Děkuji</i>



Téléphone

Il existe un seul préfixe pour téléphoner à l'étranger à partir d'un pays de l'UE: le 00. Les indicatifs des pays sont les suivants:

D	Allemagne	49	IRL	Irlande	353
A	Autriche	43	L	Luxembourg	352
B	Belgique	32	LV	Lettonie	371
BG	Bulgarie	359	LT	Lituanie	370
CY	Chypre	357	M	Malte	356
HR	Croatie	385	NL	Pays-Bas	31
DK	Danemark	45	P	Portugal	351
E	Espagne	34	PL	Pologne	48
EST	Estonie	372	CZ	République tchèque	420
FIN	Finlande	358	RO	Roumanie	40
F	France	33	SK	Slovaquie	421
GR	Grèce	30	SLO	Slovénie	386
H	Hongrie	36	S	Suède	46
I	Italie	39	GB	Royaume-Uni	44

Téléphones portables

La réglementation de l'UE a considérablement réduit les coûts d'utilisation des téléphones portables et des téléphones intelligents à l'étranger. Les consommateurs paient désormais jusqu'à 80 % de moins qu'en 2007 pour des services de téléphonie vocale, d'envoi de messages écrits et de transmission de données. Les services de données en itinérance sont aujourd'hui jusqu'à 91 % moins chers qu'en 2007.

Nouveaux tarifs maximaux (hors TVA)

	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er} juillet 2014
Téléchargement de données de l'étranger (par Mo)	45 cents	20 cents
Appels passés de l'étranger (par minute)	24 cents	19 cents
Appels reçus à l'étranger (par minute)	7 cents	5 cents
Envoi d'un SMS de l'étranger	8 cents	6 cents

Ces plafonds tarifaires sont les prix maximaux autorisés. Les opérateurs sont libres de proposer des tarifs inférieurs. Il est donc recommandé de comparer les offres. Les personnes qui voyagent hors de l'UE sont désormais informées par un message écrit, un courriel ou une fenêtre contextuelle lorsqu'elles approchent de 50 euros, ou de leur niveau maximal prédéfini, de téléchargement. Cette fonction étend la portée du système d'avertissement qui existe déjà à l'intérieur de l'UE.

À partir du 1^{er} juillet 2014, les consommateurs auront le droit de comparer les prix pour trouver un fournisseur de services d'itinérance distinct. Vous pourrez choisir un service d'itinérance moins cher que propose un opérateur dans le pays que vous visitez ou opter pour celui d'un concurrent dans votre propre pays, sans devoir changer votre carte SIM.

Services postaux

Les timbres-poste ne peuvent être utilisés que dans le pays où vous les achetez, même s'ils sont libellés en euros.

Électricité

Tous les pays européens utilisent un courant alternatif de 220-240 volts et de 50 Hz. L'Irlande, Chypre, Malte et le Royaume-Uni emploient des prises carrées à trois broches mais, en règle générale, tous les autres pays de l'UE se servent de prises à deux broches. Celles-ci peuvent varier, mais vous devriez pouvoir utiliser partout des appareils électriques tels que sèche-cheveux ou rasoirs. Vous trouverez des adaptateurs dans la plupart des aéroports et lieux touristiques.

Que faire? Que voir?

Il y a une multitude de choses à faire et à voir en Europe. Si vous cherchez des idées et des informations sur les différents pays de l'UE, visitez le site internet des destinations touristiques européennes (www.visiteurope.com) ou les sites des offices de tourisme nationaux.

Les abréviations des pays sont celles qui figurent sur les plaques d'immatriculation des véhicules.

A	Autriche www.austria.info	HR	Croatie www.croatia.hr
B	Belgique www.visitflanders.com www.opt.be	I	Italie www.enit.it
BG	Bulgarie bulgariatravel.org	IRL	Irlande www.discoverireland.ie
CY	Chypre www.visitcyprus.com	L	Luxembourg www.ont.lu
CZ	République tchèque www.czechtourism.com	LT	Lituanie www.visitlithuania.net
D	Allemagne www.germany.travel	LV	Lettonie www.latvia.travel
DK	Danemark www.visitdenmark.com	M	Malte www.visitmalta.com
E	Espagne www.spain.info	NL	Pays-Bas www.holland.com
EST	Estonie www.visitestonia.com	P	Portugal www.visitportugal.com
F	France www.franceguide.com	PL	Pologne www.poland.travel
FIN	Finlande www.visitfinland.com	RO	Roumanie www.romaniatourism.com
GB	Royaume-Uni www.visitbritain.com	S	Suède www.visitsweden.com
GR	Grèce www.visitgreece.gr	SK	Slovaquie www.slovakia.travel
H	Hongrie www.gotohungary.com	SLO	Slovénie www.slovenia.info

L'UE soutient et finance chaque année de nombreux projets et événements culturels dans toute l'Europe, parmi lesquels la désignation des capitales européennes de la culture. Elle contribue au financement d'expositions et d'événements qui valorisent le patrimoine culturel des villes sélectionnées et réunissent des artistes et interprètes des quatre coins de l'UE.

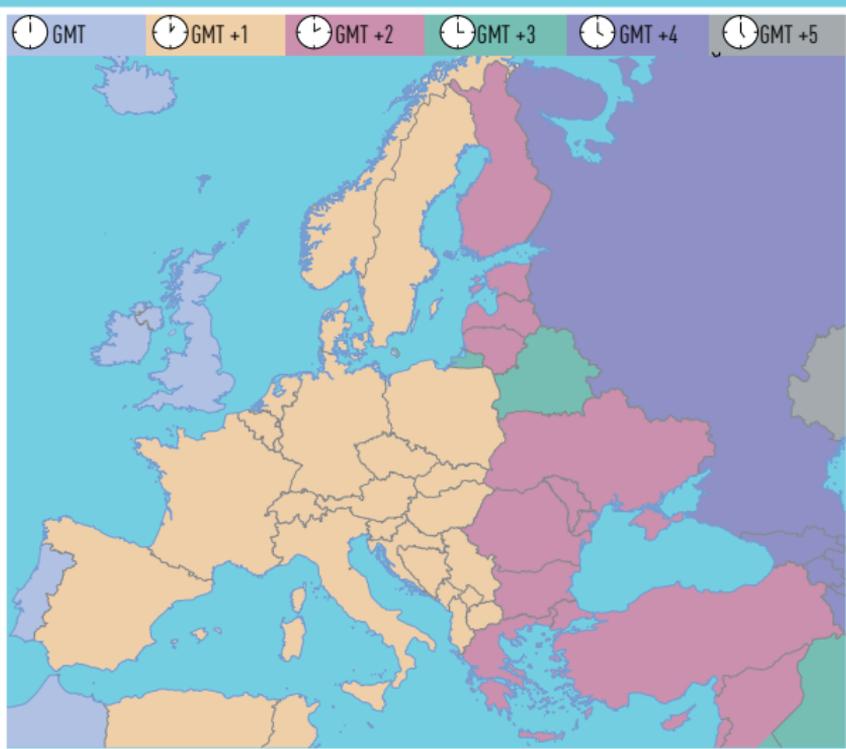
Riga, la capitale lettone, située à l'embouchure de la Daugava, sur la mer Baltique, et Umeå, ville universitaire située à 400 km au sud du cercle polaire arctique, dans le nord de la Suède, se partagent le titre de capitale européenne de la culture en 2014.

Mons, ville du sud-ouest de la Belgique, consacrée capitale culturelle de la Wallonie, et Pilsen, ville de la Bohême de l'Ouest (République tchèque) située au confluent de quatre rivières, se partageront le titre en 2015.

Fuseaux horaires

En été

Dans toute l'UE, l'heure d'été débutera le 30 mars 2014, date à laquelle les montres seront avancées d'une heure, et prendra fin le 26 octobre 2014, date à laquelle elles seront reculées d'une heure. Pour 2015, le changement d'heure aura lieu le 29 mars et le 25 octobre.



Animaux de compagnie

Il est facile de voyager avec un chien, un chat ou un furet grâce au passeport européen pour animaux de compagnie, délivré par les vétérinaires. Ce passeport est obligatoire pour tous les chiens, chats et furets. Aux fins d'identification, les animaux doivent être munis d'une puce électronique ou avoir été tatoués de façon clairement lisible avant juillet 2011.

Tous les animaux de compagnie doivent être vaccinés contre la rage, ce qui doit figurer dans leur passeport. La vaccination doit être effectuée après l'implantation de la puce ou le tatouage.

Vous devez faire administrer un traitement vermifuge spécifique à votre chien si vous souhaitez l'emmener en Irlande, à Malte, en Finlande ou au Royaume-Uni. Ce traitement, appliqué par un vétérinaire, doit être mentionné sur le passeport pour animaux de compagnie, et le départ peut s'effectuer entre un et cinq jours après le traitement. Le passeport européen pour animaux de compagnie concerne uniquement les chiens, les chats et les furets. En ce qui concerne les autres animaux tels que les lapins, les oiseaux ou les rongeurs, renseignez-vous auprès de votre vétérinaire avant de partir en voyage.



En cas de problème

Un numéro unique d'appel d'urgence dans toute l'UE: le 112

Pour joindre les services d'urgence dans n'importe quel pays de l'Union européenne, composez le 112 à partir d'un téléphone mobile ou fixe (appel gratuit).

Objets perdus ou volés

Tout vol doit être signalé à la police locale. Vous devez joindre le rapport de police si vous faites une demande d'indemnisation auprès de votre assureur ou d'un autre organisme. Faites immédiatement opposition en cas de perte ou de vol d'une carte de crédit. Si on vous a volé votre passeport, signalez-le au consulat ou à l'ambassade de votre pays, ainsi qu'à la police. Si vous voyagez en dehors de l'UE, vous pouvez trouver assistance auprès du consulat ou de l'ambassade de n'importe quel pays membre de l'UE si le vôtre n'y est pas représenté.

Prendre contact avec l'Union européenne

EN LIGNE

Des informations sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne sur le site Europa: europa.eu

EN PERSONNE

Il existe des centaines de centres locaux d'information sur l'Union européenne dans toute l'Europe. Vous trouverez l'adresse du centre le plus proche de chez vous sur le site internet suivant: europedirect.europa.eu

PAR TÉLÉPHONE OU COURRIEL

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez le contacter gratuitement par téléphone au **00 800 6 7 8 9 10 11** (certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou facturent ces appels) (à partir d'un pays extérieur à l'Union, en composant le numéro payant **+32 22999696**) ou par courriel via le site internet suivant: europedirect.europa.eu

DES OUVRAGES SUR L'EUROPE

Consultez des publications sur l'Union européenne d'un simple clic sur le site EU Bookshop: bookshop.europa.eu

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez aussi vous adresser aux:

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Représentation en France

288 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
FRANCE
Tél. +33 140633800
Courriel: comm-rep-par@ec.europa.eu
Internet: www.ec.europa.eu/france/
index_fr.htm

Centre d'information sur l'Europe

(même adresse)
Internet: www.touteurope.fr/

Représentation à Marseille

CMCI
2 rue Henri-Barbusse
13241 Marseille Cedex 01
FRANCE
Tél. +33 491914600

Représentation en Belgique

Rue de la Loi 170
1040 Bruxelles
BELGIQUE
Tél. +32 22953844
Courriel: comm-rep-bru@ec.europa.eu
Internet: www.ec.europa.eu/belgium/

Représentation au Luxembourg

Maison de l'Europe
7, rue du Marché aux Herbes
2920 Luxembourg
LUXEMBOURG
Tél. +352 4301-32925
Courriel: comm_rep_lux@ec.europa.eu
Internet: www.ec.europa.eu/luxembourg/

PARLEMENT EUROPÉEN BUREAUX D'INFORMATION

Bureau d'information en France

288 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
FRANCE
Tél. +33 140634000
Courriel: epparis@europarl.europa.eu
Internet: www.europarl.europa.eu/paris/

Bureau d'information à Strasbourg

Allée du Printemps
Bâtiment Louise Weiss
BP 1024 F
67070 Strasbourg Cedex
FRANCE
Tél. +33 388174001
Courriel: epstrasbourg@europarl.europa.eu
Internet: www.europarl.europa.eu/

Bureau d'information à Marseille

2 rue Henri-Barbusse
13241 Marseille Cedex 01
FRANCE
Tél. +33 496115290
Courriel: epmarseille@europarl.europa.eu
Internet: http://sudest.europarl.fr/

Bureau d'information en Belgique

Rue Wiertz 60
1047 Bruxelles
BELGIQUE
Tél. +32 22842005
Courriel: epbrussels@europarl.europa.eu
Internet: www.europarl.europa.eu/
brussels/

Bureau d'information au Luxembourg

Maison de l'Europe
7, rue du Marché aux Herbes
2929 Luxembourg
LUXEMBOURG
Tél. +352 4300-22597
Courriel: epluxembourg@europarl.europa.eu
Internet: www.europarl.europa.eu/

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de l'Union européenne existent dans d'autres pays du monde.

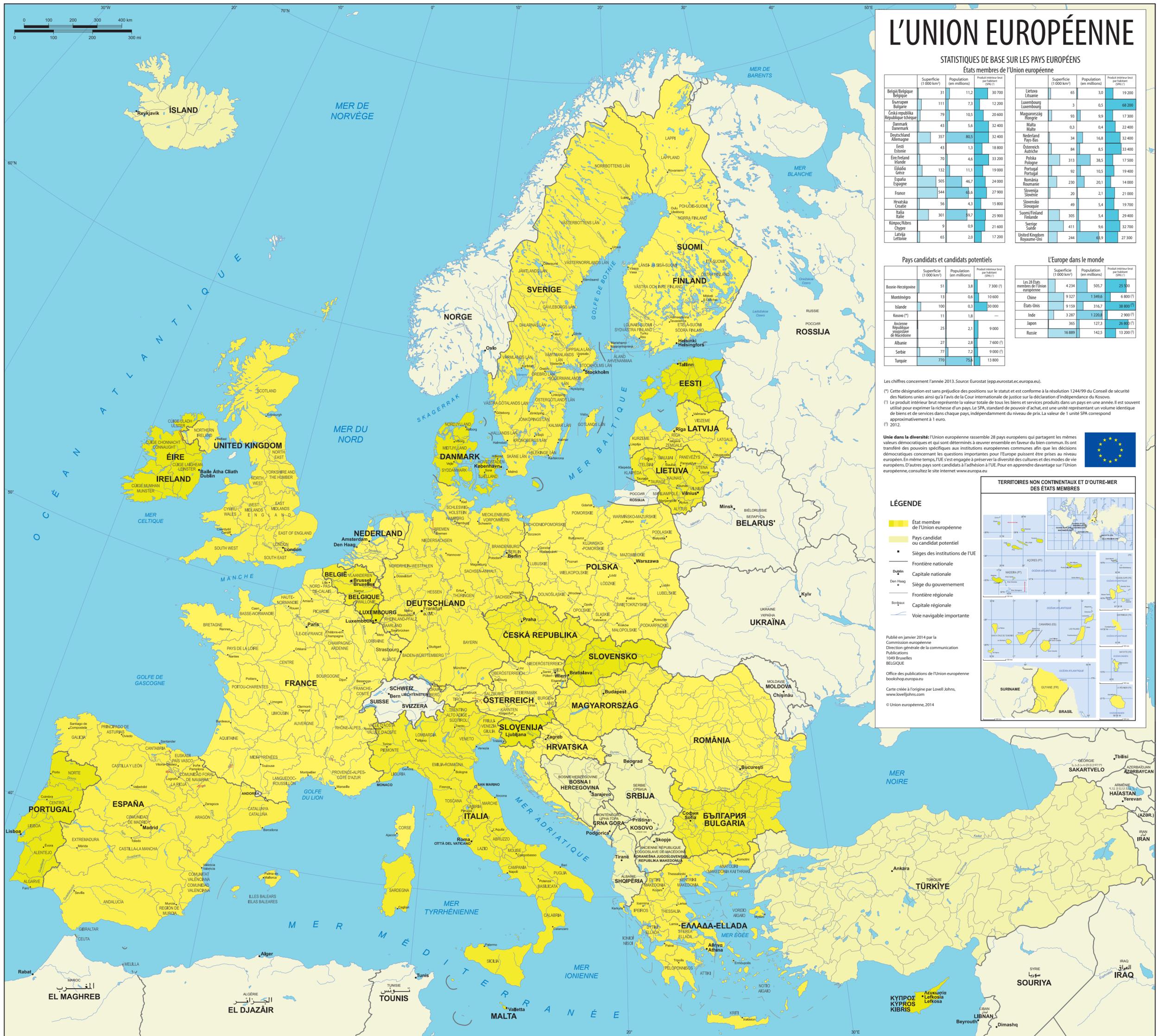


**Commandez
ou téléchargez
cette publication
à l'adresse
suivante:**

<http://europa.eu/!YV84YR>

Le site internet «L'Europe est à vous» regorge d'informations sur vos droits si vous vivez, travaillez ou voyagez dans l'UE:
<http://ec.europa.eu/youreurope/>





L'UNION EUROPÉENNE

STATISTIQUES DE BASE SUR LES PAYS EUROPÉENS

États membres de l'Union européenne

	Superficie (1 000 km ²)	Population (en millions)	Produit intérieur brut par habitant (SPN ⁽¹⁾)
Belgique/België	31	11,2	30 700
Bulgarie	111	7,3	12 200
Česká republika / République tchèque	79	10,5	20 600
Danmark / Danemark	43	5,6	32 400
Deutschland / Allemagne	357	80,5	32 400
Esti / Estonie	43	1,3	18 800
Éire/Irlande / Irlande	70	4,6	33 200
États-Unis / Grèce	132	11,1	19 000
España / Espagne	505	46,7	24 000
France	544	65,6	27 900
Hrvatska / Croatie	56	4,3	15 800
Italia / Italie	301	59,7	25 900
Kýpros / Chypre / Lettonie	9 / 65	0,9 / 2,0	21 600 / 17 200
Lietuva / Lituanie	65	3,0	19 200
Luxembourg / Luxembourg	3	0,5	68 200
Magyarország / Hongrie	93	9,9	17 300
Malta / Malte	0,3	0,4	22 400
Nederland / Pays-Bas	34	16,8	32 400
Österreich / Autriche	84	8,5	33 400
Polska / Pologne	313	38,5	17 500
Portugal / Portugal	92	10,5	19 400
România / Roumanie	230	20,1	14 000
Slovenija / Slovénie	20	2,1	21 000
Slovensko / Slovaquie	49	5,4	19 700
Suomi / Finlande	305	5,4	29 400
Sverige / Suède	411	9,6	32 700
United Kingdom / Royaume-Uni	244	60,9	27 300

Pays candidats et candidats potentiels

	Superficie (1 000 km ²)	Population (en millions)	Produit intérieur brut par habitant (SPN ⁽¹⁾)
Bosnie-Herzégovine	51	3,8	7 300 (†)
Monténégro	13	0,6	10 600
Islande	100	0,3	30 000
Kosovo (†)	11	1,8	—
Ancienne République yougoslave de Macédoine	25	2,1	9 000
Albanie	27	2,8	7 600 (†)
Serbie	77	7,2	9 000 (†)
Turquie	770	75,8	13 800

L'Europe dans le monde

	Superficie (1 000 km ²)	Population (en millions)	Produit intérieur brut par habitant (SPN ⁽¹⁾)
Les 28 États membres de l'Union européenne	4 234	505,7	25 800
Chine	9 327	1 349,6	6 800 (†)
États-Unis	9 159	316,7	38 800 (†)
Inde	3 287	1 220,8	2 900 (†)
Japon	365	127,3	26 800 (†)
Russie	16 889	142,5	13 200 (†)

Les chiffres concernent l'année 2013. Source: Eurostat (epp.eurostat.ec.europa.eu).

(†) Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

(‡) Le produit intérieur brut représente la valeur totale de tous les biens et services produits dans un pays en une année. Il est souvent utilisé pour exprimer la richesse d'un pays. Le SPN, standard de pouvoir d'achat, est une unité représentant un volume identique de biens et de services dans chaque pays, indépendamment du niveau de prix. La valeur de 1 unité SPN correspond approximativement à 1 euro.

(§) 2012.

Unité dans la diversité: L'Union européenne rassemble 28 pays européens qui partagent les mêmes valeurs démocratiques et qui sont déterminés à œuvrer ensemble en faveur du bien commun. Ils ont transféré des pouvoirs spécifiques aux institutions européennes communes afin que les décisions démocratiques concernant les questions importantes pour l'Europe puissent être prises au niveau européen. En même temps, l'UE s'est engagée à préserver la diversité des cultures et des modes de vie européens. D'autres pays sont candidats à l'adhésion à l'UE. Pour en apprendre davantage sur l'Union européenne, consultez le site internet www.europa.eu.



- LÉGENDE**
- État membre de l'Union européenne
 - Pays candidat ou candidat potentiel
 - Sièges des institutions de l'UE
 - Frontière nationale
 - Capitale nationale
 - Siège du gouvernement
 - Frontière régionale
 - Capitale régionale
 - Voie navigable importante

Publié en janvier 2014 par la Commission européenne
 Direction générale de la communication
 Publications 1049 Bruxelles
 BELGIQUE

Office des publications de l'Union européenne
bookshop.europa.eu

Carte créée à l'origine par Lovell Johns,
www.lovelljohns.com

© Union européenne, 2014

TERRITOIRES NON CONTINENTAUX ET D'OUTRE-MER DES ÉTATS MEMBRES



VOYAGER EN EUROPE

2014-2015

L'Europe: un continent chargé d'histoire, un patrimoine culturel exceptionnel et des paysages qui comptent parmi les plus beaux panoramas du monde. Pour le voyageur, qui a tant à y découvrir et à y explorer, tout est devenu beaucoup plus facile grâce à l'Union européenne (UE).

Vous pouvez aujourd'hui franchir la plupart des frontières sans être contrôlé et mieux comparer les prix grâce à l'euro. Vous pouvez facilement vous faire soigner dans un autre pays et voyager avec votre animal de compagnie. Le permis de conduire et la police d'assurance établis dans un pays de l'Union européenne sont valables dans tous les autres pays de l'UE, et l'utilisation de votre téléphone portable à l'étranger vous coûte de moins en moins cher.

Vous trouverez **de plus amples informations**, des conseils utiles et une carte de l'Europe dans ce dépliant.

Commission européenne
Direction générale de la communication
Publications
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Manuscrit terminé en novembre 2013
© Union européenne, 2014

La reproduction est autorisée.

Photographies/illustrations: © iStock/
ma_rish et Union européenne

ISBN 978-92-79-33714-7
doi:10.2775/43939

NA-01-13-671-FR-C

ISBN 978-92-79-33714-7



9 789279 337147



Office des publications